

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL – 37140

Arrêté n° 2025-29

**Arrêté temporaire d'autorisation d'entreprendre des travaux
Travaux sous trottoirs pour modification réseau AEP
56-58 avenue Saint-Vincent****Le Maire de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil**

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2, L115-1 à L.116-8, L.123-8, L.131-1 à L.131-7, L.141-10 et L.141-11 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-6, L.2215-4 et L.2215-5 ;

Considérant la demande de l'entreprise VLSTP - Val de Loire Sologne Travaux Publics, représentée par M. Stéphane DUBOIS, située 3 rue Joseph Cugnot, 37305 JOUE-LES-TOURS, en date du 31 mars 2025, afin de réaliser des « Travaux sous trottoirs pour modification réseau AEP », 56-58 avenue Saint-Vincent, 37140 SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (voir Annexe 1) ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du **14/04/2025**, pour une durée de **5 jours calendaires**, « **56-58 avenue Saint-Vincent** » (voir Annexe 1), seront entrepris des « Travaux sous trottoirs pour modification réseau AEP » :

- Travaux sur ouvrages d'eau potable existants : sous accotement ou trottoirs (tranchée longitudinale : 4 mètres, tranchée transversale : 1 mètre) ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1), dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : M. le Major de la Communauté de Brigades Bourgueil-Langeais, M. le Maire et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Nicolas-de-Bourgueil,
Le 31 mars 2025

M. le Maire
Sébastien BERGER



Annexe 1 :

